

Délibération portant approbation des modalités de recrutement et des critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master pour l'année universitaire 2023 - 2024

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, l'admission en première année de master est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Sur proposition de la Directrice de l'Enssib et de la directrice des études et des stages.

Le conseil d'administration réuni le 28 novembre 2022 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve les modalités de recrutement et les critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master pour l'année universitaire 2023 - 2024**, annexés à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 28
Quorum de présence : 15
Votes exprimés : 22
Dont :
Pour : 22
Contre : /
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 28 novembre 2022

Le président du Conseil d'Administration


M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice


Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

Délibération fixant les modalités de recrutement et les critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master

En application de la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, l'admission en première année de master est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les modalités de recrutement et les critères d'examen de dossier ci-après pour l'année universitaire 2023-2024 :

Master 1 « Sciences de l'information et des bibliothèques »

L'admission à l'Enssib en première année de master « Sciences de l'information et des bibliothèques » s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission.

Sont pris en compte dans l'examen des dossiers :

- La qualité de la lettre de motivation
- L'expression du projet professionnel et son adéquation aux objectifs de la formation
- La moyenne générale du diplôme préparé, qui doit être supérieure ou égale à 12/20
- La validation d'unités d'enseignement d'anglais en licence
- Pour les candidats étrangers, l'attestation d'un niveau de français B2 minimum

Un entretien oral peut être proposé aux candidats.

Master 1 « Humanités numériques », parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques »

L'admission à l'Enssib en première année de master « Humanités numériques », parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques », s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission présidée par la responsable du parcours de l'Université Lumière Lyon 2 et composée des responsables du parcours pour Lyon 2, Lyon 3, l'ENS Lyon et l'Enssib

L'admission à l'Enssib en première année de master « Humanités numériques » est conditionnée par :

- Soit l'admission préalable à l'Enssib de l'étudiant.e en première année du master « Sciences de l'information et des bibliothèques » (voir les modalités propres à cette mention).
- Soit le fait d'être titulaire d'un diplôme de master antérieur.

Sont pris en compte dans l'examen des dossiers :

- La qualité de la lettre de motivation
- L'expression du projet professionnel et son adéquation aux objectifs de la formation
- Le niveau académique
- La validation d'unités d'enseignement d'anglais en licence
- Pour les candidats étrangers, l'attestation d'un niveau de français B2 minimum

Un entretien oral peut être proposé aux candidats.

Master « Histoire, civilisations et patrimoine », parcours « Cultures de l'écrit et de l'image »

L'admission à l'Enssib en première année de master « Histoire, civilisations et patrimoine », parcours « Cultures de l'écrit et de l'image », s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission.

Sont pris en compte dans l'examen des dossiers :

- La qualité de la lettre de motivation
- L'expression du projet professionnel et son adéquation aux objectifs de la formation
- La moyenne générale du diplôme préparé, qui doit être supérieure ou égale à 12/20
- Un bon niveau d'anglais attesté par la validation d'unités d'enseignement d'anglais en licence ou un niveau équivalent à B1
- Pour les candidats étrangers, l'attestation d'un niveau de français C1 minimum

Un entretien oral peut être proposé aux candidats.

Approuvé par le Conseil d'administration du 28 novembre 2022.